



NOTA IMPORTANT : ces plans ne sont pas des plans d'exécution. En aucun cas les entreprises doivent s'y fier totalement pour faire leurs travaux. Les entreprises sont tenues de prendre leurs propres précautions (sondages, état des existants, prise de cotes, études techniques et structurales, diagnostic des réseaux, architecture des réseaux etc...) afin de garantir les travaux de la manière la plus large qui soit.